

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 8 juillet 2016

Délibération n° 2016 – 08/07/2016 – 9

Soutenabilité de l'offre de formation : impacts sur le référentiel commun des études

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 5 juillet 2016

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 17 voix pour, 10 voix contre :

l'insertion, dans le référentiel commun des études 2016-2017, de dispositions relatives à la soutenabilité de l'offre de formation.

Dijon, le 11 juillet 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



P.J. : Propositions

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Propositions –

Inscription dans le référentiel des études pour la rentrée prochaine

« En concertation entre les composantes et l'équipe de direction, sous le contrôle des élus de la CFVU et du CA qui auront à se prononcer, les maquettes des fiches filières des différentes formations de notre université verront leurs charges d'enseignement diminuer dans la limite de 20 % pour répondre à l'exigence de soutenabilité financière.

Cette mesure ne pourra pas générer une réduction supérieure à 10 % du face à face étudiant (10 % maximum de la maquette de formation par année d'étude).

En outre, les formations à petits flux seront financées à 80 % de leur maquette lorsque les effectifs sont inférieurs à 20 étudiants en licence 2 et licence 3, à 12 étudiants en licence professionnelle et en master et à 15 étudiants dans la mention. Ce sont les effectifs en inscription initiale et continue de l'année universitaire 2015-2016 qui seront pris en compte et analysés au niveau de chaque formation. Les modules considérés sous différentes formes (unités d'enseignement, options, parcours) comprenant moins de 8 étudiants ne seront pas ouverts ou non financés.

Pour atteindre ces objectifs, des modalités spécifiques d'organisation pourront être proposées comme par exemple

- la fusion de cours et d'options
- l'augmentation des groupes TD
- des réductions des volumes horaires par TD ou par cours
- la répartition CM/TP/TD
- ajustements sur les heures en non présentiel
- modalités pédagogiques différenciées : en autonomie, à distance, via la plateforme Plubel, par étude de cas, ...

Les choix effectués, sous le contrôle des conseils centraux, préserveront l'équilibre global des formations et l'intérêt des étudiants. »